AR PREFECTURE

082-218201127-20171120-CM20171120\_14-DE Regu le 24/11/2017

VILLE DE MOISSAC



SERVICE URBANISME ET VOIRIE 3 PLACE ROGER DELTHIL 82200 MOISSAC

## PROMESSE D'ECHANGE

Dans le cadre de la régularisation d'une portion du tracé de la voie communale dite côte de LANDEROSE,

Je soussignée Nicole MOUSSAC, Née le 21/05/1943 à MOISSAC, Demeurante 1605 Côte de LANDEROSE à MOISSAC(82200),

-m'engage à céder les parcelles DN 174 et AW 491 m'appartenant d'une superficie totale de 334 m² situées sur la tracé de la voie communale dite de la Côte de LANDEROSE et utilisées pour la circulation des véhicules par le public, en échange des parcelles DN 1477 et DN 1478 appartenant à la commune de MOISSAC d'une superficie totale de 285 m² située Côte de LANDEROSE afin de régulariser le tracé de la voie communale de la Côte de LANDEROSE.

Cet échange sera réalisé sans soulte ni retour de part ni d'autre. Cette promesse donnera lieu à l'établissement, par la commune de MOISSAC, d'un acte en la forme administrative.

-m'engage à fournir tout document nécessaire à la réalisation de cet échange.

Fait à MOISSAC, le

8 Aout To17

Signature (Précédée de la notion « bon pour accord »)

Bon four accord.